

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention Cadre entre Arc en Rêve - Centre d'Architecture et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Bilan du programme d'actions 2007 - Montant de la subvention 2008 - Décision

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération N°2006/531 du 21 juillet 2006, le Conseil de Communauté a décidé d'accorder à Arc-en-Rêve une subvention de principe d'un montant plafonné à 100 000 euros par an, ceci dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'une durée de 3 ans, signée le 4 septembre 2006.

Notre Etablissement Public est ensuite sollicité annuellement sur la base du Programme d'Actions de l'année précédente et au regard du programme de l'année en cours, ce dernier déterminant le montant de la subvention dans la limite des 100 000 euros précités.

BILAN DES ACTIONS ET SOLDE DE LA SUBVENTION 2007

Conformément à ses obligations, Arc-en-Rêve nous a transmis l'ensemble des pièces reflétant son activité pour l'exercice 2007 et explicitant plus particulièrement la mise en œuvre des actions inscrites au programme prévisionnel approuvé par délibération N°2007/664 du 21 septembre 2007.

De ces documents, il ressort que la plupart des manifestations prévues initialement ont eu lieu :

- « *Logement social, stop aux idées reçues* » (du 22 juin au 13 juillet 2007),
- « *1957-2007, de la SBUC à In'Cités, 50 ans de pratiques urbaines à Bordeaux* » (du 10 octobre au 15 novembre 2007),
- conférence d'Alexandre Chemetoff sur le thème du projet urbain (22 mai 2007).

Si l'exposition thématique sur les *Nouvelles formes d'habitat collectif en Europe*, un temps envisagée, a été reportée en 2008, d'autres manifestations ont permis de mettre en valeur le projet urbain (conférence d'Ariella Masboungi le 12 juin 2007) ou l'innovation urbaine (table ronde le 18 janvier 2007 à l'occasion de l'ouverture de l'exposition *Architecture d'Ici* ; exposition « *Création architecturale et innovation urbaine dans le centre historique de Bordeaux* » du 18 octobre au 23 décembre 2007).

De fait les actions conduites en 2007 se sont parfaitement inscrites dans les principes et orientations qui avaient guidé la décision d'octroi de la subvention communautaire.

PROGRAMME D'ACTIONS 2008 ET MONTANT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

Arc-en-Rêve nous a communiqué son programme prévisionnel d'actions pour 2008, qui fait apparaître un certain nombre de manifestations intéressant les domaines de compétences ou les projets communautaires, notamment à titre indicatif :

- l'exposition sur les *Nouvelles formes d'habitat collectif en Europe* (report du programme 2007),
- une exposition photographique sur les *Conditions de réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Saint-Jean à Bordeaux*,
- le *Forum européen des politiques architecturales*,
- une exposition « *Habiter autrement Bordeaux* » donnant un éclairage local de la question de la densité urbaine.

L'intérêt de ce programme pour notre Etablissement Public est donc de nature à justifier que le montant de la subvention de fonctionnement 2008 soit arrêté à hauteur du plafond de 100 000 euros, ceci dans le cadre du budget prévisionnel de l'association pour 2008 ci-annexé.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER d'arrêter à 100 000 euros le montant de la subvention accordée à l'association Arc-en-Rêve pour l'exercice 2008. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours : Chapitre 65, article 6574, fonction 8241, CRB D010.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 21 JANVIER 2009

M. CHRISTINE BOST